

**VIVALTO SANTE SA**  
Société anonyme au capital de 456.820.753,58 euros  
Siège social : 61, avenue Victor Hugo - 75116 Paris  
813 958 410 RCS Paris  
(la « **Société** »)

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2025**

---

Le trois novembre,  
Deux mille vingt-cinq,  
À 8h30,

Les administrateurs de la Société se sont réunis en conseil d'administration (le « **Conseil** »), sur convocation du président du Conseil.

**Sont présents :**

- Monsieur Emmanuel De GEUSER, Président du Conseil d'Administration, administrateur et Directeur Général ;
- Monsieur Antoine GOELAU, administrateur ;
- Monsieur Nicolas BIOULOU, administrateur.

Monsieur Emmanuel De GEUSER préside la réunion du conseil d'administration (le « **Président de séance** »).

En l'absence de tout représentant élu du personnel au sein de la Société, aucun représentant du personnel n'assiste à la présente réunion.

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de l'ensemble des administrateurs en fonction, peut délibérer valablement.

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social, Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour formalités

Le Président de séance rappelle que l'article 4 des statuts stipule que le siège social peut être transféré par décisions du Conseil d'Administration.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les délibérations figurant à l'ordre du jour.

**PREMIERE DECISION**

*(Transfert du siège social, Modification corrélative des statuts)*

Le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de transférer le siège social du 61, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS au 61/63 rue des Belle Feuilles – 75116 Paris, et ce à compter du 3 novembre 2025.

En conséquence de ce qui précède, le Président décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

**« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé : 61/63 rue des Belles Feuilles – 75116 Paris. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

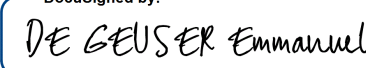
**DEUXIEME DECISION**  
*(Pouvoirs pour formalités)*

Le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait des présentes décisions ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président de Séance et un administrateur par voie de signature électronique par le biais du prestataire de services DocuSign ([www.docusign.com](http://www.docusign.com)) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

DocuSigned by:  
  
25C3196EAAE4439...

---

**Monsieur Emmanuel DE GEUSER**  
Président de séance

DocuSigned by:  
  
020291C1813C494...

---

**Monsieur Antoine GOELAU**  
Administrateur